

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION PPCMOI 2025-0198

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur de la résolution suivante :

Résolution PPCMOI 2025-0198 autorisant la modification et la rénovation d'un bâtiment commercial pour permettre d'accueillir un centre d'entraînement privé pour le hockey, spécifiquement et uniquement sur les lots 4 724 280, 4 278 792, 4 728 793 et 6 242 691 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, dans une partie des zones C-331 et C-331-1.

Adoption par le conseil - Résolution 2026-03-867 : 17 mars 2026
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard: 16 avril 2026

Cette résolution est entrée en vigueur le 16 avril 2026, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Cette résolution peut être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/ppcmoi>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'hôtel de ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 29 avril 2026.

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe